



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2691
16 juin 1986

FRANCAIS

INT 16207

JUN 17 1986

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE SIX CENT
QUATRE-VINGT-ONZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 16 juin 1986, à 15 h 30

Président : M. RABETAFIKA

(Madagascar)

Membres :

Australie
Bulgarie
Chine
Congo
Danemark
Emirats arabes unis
Etats-Unis d'Amérique
France
Ghana
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Thaïlande
Trinité-et-Tobago
Union des Républiques
socialistes soviétiques
Venezuela

M. WOOLCOTT
M. TSVETKOV
M. HUANG Jiahua
M. ADOUKI
M. BIERRING
M. AL-SHAALI
M. OKUN
M. de KEMOULARIA
M. DUMEVI

M. MAXEY
M. KASEMSARN
M. ALLEYNE
M. SAFRONCHUK

M. PABON GARCIA

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 5.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

PLAINTÉ DE L'ANGOLA CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DATEE DU 12 JUIN 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (S/18148)

Le PRESIDENT : J'aimerais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Angola, de Cuba, de la République arabe syrienne, du Zaïre et de la Zambie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola) prend place à la table du Conseil; M. von Schirnding (Afrique du Sud); M. Velazco San Jose (Cuba); M. Al-Atassi (République arabe syrienne), M. Ludunge Kadahi Chiri-Mwami (Zaïre) et M. Lusaka (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point inscrit à l'ordre du jour.

Le Conseil se réunit aujourd'hui comme suite à la demande contenue dans la lettre datée du 12 juin 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/18148).

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/18129, lettre datée du 3 juin 1986, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/18142, lettre datée du 9 juin 1986, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques; S/18152, lettre datée du 12 juin 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/18156, lettre datée du 13 juin 1986, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant de l'Angola, à qui je donne la parole.

M. de FIGUEIREDO (Angola) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, comme le Conseil de sécurité le sait, innombrables sont les occasions au cours desquelles ma délégation a pris la parole dans cette salle, et ce, dans la très grande majorité des cas sur le sujet même dont nous sommes saisis aujourd'hui : la question de l'agression de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola.

Au cours de ces nombreuses séances, monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de saluer les différents présidents qui se sont succédé au Conseil et de juger la façon dont ils dirigeaient les travaux du Conseil, qui variait de remarquable à quelconque; ma délégation a néanmoins rarement éprouvé tant de confiance et de plaisir qu'aujourd'hui en vous voyant présider de façon si compétente les travaux du Conseil pendant ce mois. Vous vous distinguez par votre compétence et par votre expérience et, en plus d'être le doyen du Corps diplomatique des Nations Unies en vertu de votre longue présence parmi nous, vous êtes pour nous un leader de premier plan en vertu de vos innombrables talents. Je ne puis manquer de mentionner également les liens fraternels et chaleureux qui unissent Madagascar à l'Angola.

M. de Figueiredo (Angola)

Le 16 juin 1986 est une date de commémoration à plusieurs égards : c'est le dixième anniversaire de Soweto, journée de fierté pour toute l'Afrique et d'infamie pour les racistes sud-africains; c'est l'ouverture de la Conférence de Paris sur les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste; et enfin, c'est un débat de plus du Conseil de sécurité dans l'histoire des 11 années d'attaques armées répétées commises par Pretoria contre la République populaire d'Angola.

Je n'entrerais pas dans le détail de l'histoire de ces 11 années; ma délégation l'a fait officiellement à de nombreuses reprises. Qu'il suffise de dire qu'il n'y a aucune raison historique ou géographique qui explique les attaques de l'Afrique du Sud contre l'Angola - hormis les impératifs de l'apartheid même, qui exigent l'aventurisme militaire et l'occupation illégale au-delà des frontières pour expliquer et justifier le racisme et l'apartheid à l'intérieur de ses frontières. En outre, Pretoria peut manipuler ses alliés en arrangeant la vérité, en se présentant sous un jour avantageux, en proférant des mensonges flagrants et en créant des fantoches et des fantasmes auxquels bien peu donnent créance à l'exception de Pretoria et de ses quelques amis.

L'attaque actuelle de l'Afrique du Sud raciste n'est pas simplement une attaque contre la nation de l'Angola; elle représente un acte de guerre contre deux alliés et sympathisants de l'Afrique et de l'Angola, l'Union soviétique et Cuba.

A l'aube du 5 juin 1986, les troupes racistes sud-africaines ont lancé une nouvelle attaque contre l'Angola dans la province de Namibe dans le sud-ouest, frappant des réservoirs de carburant et des cargos qui mouillaient dans le port de Namibe. Les racistes étaient divisés en deux groupes, l'un constitué d'hommes grenouilles et l'autre spécialisé dans les actions au sol. Les hommes-grenouilles racistes ont placé des mécanismes magnétiques très puissants sur trois bateaux, l'un cubain, deux autres soviétiques, qui transportaient tous des denrées militaires et des produits médicaux destinés aux Angolais de la partie méridionale de notre pays.

Un porte-missile Reshef fabriqué en Israël, équipé de missiles Scorpion israéliens a frappé trois réservoirs de carburant; deux ont été détruits et le troisième endommagé. Sur les trois navires attaqués, l'un a coulé et les deux autres ont été endommagés. Cette attaque raciste sur Namibe n'était pas un incident isolé.

M. de Figueiredo (Angola)

Le Conseil se souviendra qu'à la fin de mai 1986, des troupes sud-africaines, alliées à des bandes de fantoches sud-africains de l'UNITA ont tué plus de 53 de nos courageux soldats du FAPLA et ont fait des dizaines de blessés dans une attaque près de Xangogo, dans la province de Cunene, à environ cent miles au nord de notre frontière avec la Namibie.

Fin mai, également, les troupes racistes sud-africaines ont lancé de brutales attaques militaires contre les Etats souverains du Botswana, de la Zambie et du Zimbabwe, à la suite desquelles les ministres des affaires étrangères des Etats de première ligne se sont réunis à Harare, ont condamné ces attaques et ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle impose des sanctions économiques globales contre Pretoria.

La semaine dernière encore, nos troupes gouvernementales ont poussé une autre attaque armée à Cabinda.

Il reste encore sept bataillons de l'Afrique du Sud à l'intérieur de l'Angola; des troupes de l'Afrique du Sud dont l'importance varie occupent illégalement certaines parties de l'Angola depuis 1981. Les troupes de l'Afrique du Sud ont envahi à maintes reprises l'Angola depuis 1975. Les troupes de l'Afrique du Sud ont attaqué à plusieurs occasions d'autres Etats de première ligne.

Si ces attaques avaient été menées par un régime non blanc n'ayant pas de liens étroits avec l'impérialisme occidental comme ceux dont bénéficie si ouvertement et de façon si flagrante Pretoria, ces actes n'auraient-ils pas été châtiés, seraient-ils passés pratiquement inaperçus dans les capitales occidentales et n'en aurait-on fait mention que dans quelques rares communiqués de presse? Non, il y aurait eu un tollé dans ces milieux, on aurait entendu des appels immédiats à des sanctions et il y aurait eu des actions punitives. Mais les cadavres de civils angolais ne figurent pas sur les bilans des sociétés transnationales, pas plus que dans les campagnes électorales des politiciens occidentaux.

Nous n'avons plus qu'à enterrer et à pleurer nos morts. Nous n'avons plus qu'à évaluer ce dernier coup porté, dont nous n'avons pourtant guère besoin, à nos efforts incessants de reconstruction nationale. Nous n'avons plus qu'à lutter, avec une volonté renouvelée, contre le racisme, le colonialisme et la mentalité impérialiste qui sèment la ruine et causent des ravages dans nos vies.

Le Conseil a adopté d'innombrables résolutions obligatoires sur la question de l'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola. Le Conseil n'est-il pas en mesure

M. de Figueiredo (Angola)

de faire appliquer ses propres résolutions, conformément au mandat qui lui a été confié par la Charte des Nations Unies?

Certains membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité sont-ils aveugles et sourds à ce qui se passe en Afrique du Sud aujourd'hui, où les prétendues négociations pacifiques n'ont abouti à rien d'autre qu'à l'escalade du conflit dans la région, où les frontières souveraines ne sont plus souveraines et où l'Afrique du Sud est en proie à une guerre civile massive, pendant que le gouvernement raciste promet de pathétiques petites réformes que ses deux grands alliés applaudissent?

M. de Figueiredo (Angola)

L'apartheid l'emportera en Afrique du Sud et l'aventurisme militaire de l'apartheid l'emportera en Afrique australe le jour où le soleil se lèvera à l'ouest et se couchera à l'est, le jour où les balles décriront une courbe dans le sens inverse, le jour où la communauté internationale tout entière - je répète : tout entière - perdra tout sens de la dignité et de l'honnêteté. Mais en attendant, tant qu'il y aura des Angolais pour défendre l'Angola, des Africains pour défendre l'Afrique, une communauté internationale raisonnable capable de donner un sens aux Nations Unies et une validité à leur Charte, les racistes de l'Afrique du Sud ne connaîtront ni paix ni sanction.

Je lance un appel au Conseil pour qu'il appuie notre cause, condamne fermement Pretoria pour ses actes d'agression armée perpétrés contre l'Angola et les autres Etats de première ligne, exige le retrait immédiat des troupes racistes et impose des sanctions obligatoires complètes.

Avant de conclure, je voudrais rendre hommage à nos frères de l'Afrique du Sud qui, il y a 10 ans, ont donné leur vie à Soweto, à ceux qui ont sacrifié leur vie depuis lors et à ceux qui, maintenant encore, font face à la machine de l'apartheid avec courage, fermeté et espoir.

Je voudrais également rendre ici hommage aux braves Angolais qui sont tombés en défendant leur pays et à ceux qui, même maintenant, en dépit de difficultés insurmontables, continuent à défendre nos frontières contre la machine de guerre raciste de l'Afrique du Sud, pays qui n'a pas de frontière commune avec l'Angola.

La lutte continue. La victoire est certaine.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République populaire d'Angola des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Zaïre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. LUDUNGE KADAH CHIRI-MWAMI (Zaïre) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom du Groupe africain d'abord et de ma délégation ensuite, vous exprimer, à vous personnellement et aux autres membres du Conseil, ma reconnaissance de m'avoir donné l'occasion de participer au débat du Conseil.

Saisissant l'occasion qui m'est offerte, je voudrais également vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Il ne fait aucun doute que vos qualités personnelles et votre longue expérience des questions des Nations Unies en général et du Conseil de sécurité en

M. Ludunge Kadahi Chiri-Mwami (Zaïre)

particulier sont autant de signes que le Conseil est dirigé de mains de maître et que la question soumise au débat sera traitée avec diligence et détermination.

Votre prédécesseur, l'ambassadeur Gbeho, représentant permanent du Ghana, est un autre digne fils d'Afrique qui a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de mai et à qui j'adresse également mes félicitations pour la manière combien efficace dont il s'est acquitté de sa lourde tâche.

Madagascar, votre pays, et le Zaïre, le mien, entretiennent d'excellentes relations et notre commune appartenance au Groupe africain ne peut que renforcer la fraternité que nos deux pays mettent au service de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil se réunit en cette journée commémorative du dixième anniversaire des massacres de Soweto au cours desquels près d'un millier d'écoliers noirs paisibles, à qui les tenants de l'apartheid reprochaient d'avoir commis un crime de lèse-majesté en organisant une protestation pacifique pour la défense de leurs droits, ont été lâchement abattus.

Je voudrais, à cet égard, exprimer la solidarité du peuple zaïrois et du Conseil exécutif du Zaïre au peuple noir d'Afrique du Sud en lutte contre la répression que lui impose le régime criminel de l'apartheid.

Il existe malheureusement encore en Afrique une région qui ne connaît pas la paix par le simple fait qu'elle partage la même zone géographique avec l'Afrique du Sud, qui a érigé le régime de l'apartheid en système de gouvernement.

La République populaire d'Angola, pays frère avec lequel le Zaïre partage une frontière commune de 2 600 km et avec lequel il entretient d'excellentes et fraternelles relations politiques, économiques et culturelles, fait partie de cette région. Elle est soumise, depuis son accession à l'indépendance en 1975, à une guerre d'agression par le régime raciste et rétrograde d'Afrique du Sud.

Trois mois, jour pour jour, se sont écoulés depuis la dernière réunion du Conseil de sécurité, en mars 1986, qui avait pour objet d'examiner une plainte de l'Angola sur les agressions sud-africaines.

Nonobstant une multitude de condamnations par le Conseil de sécurité, une partie du territoire de l'Angola est toujours occupée par des forces sud-africaines qui continuent de s'y comporter en vandales.

Il n'existe aucune circonstance qui justifie cette agression, et aucun prétexte ne peut être évoqué pour cette occupation qui porte atteinte à la

M. Ludunge Kadahi Chiri-Mwami (Zaïre)

souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Angola, pays indépendant, membre de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies.

Cette agression caractérisée cache les visées expansionnistes de l'Afrique du Sud qui, à la longue, voudrait étendre le régime d'apartheid au-delà de ses frontières.

Ce comportement agressif, illégal et irresponsable porte non seulement atteinte à l'indépendance et à la sécurité d'un Etat souverain, mais compromet dangereusement la paix et la sécurité dans cette région particulièrement chaude.

Au cours des dernières semaines, l'Afrique du Sud a renforcé sa puissance de déstabilisation de l'Angola en envoyant de nombreux bataillons à l'intérieur du pays. La mort de 53 militaires angolais a été récemment signalée dans la province de Cunene. Des missiles ont été lancés le 5 juin contre des objectifs civils, à savoir : des bateaux transportant des marchandises au port de Namibe, détruisant trois bateaux et un dépôt de pétrole.

L'Afrique du Sud, qui occupe une partie de l'Angola, soumet à des agressions barbares et régulières les pays de la ligne de front dont les plus récentes sont celles commises il y a à peine trois semaines contre le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe, pousse chaque jour davantage son cynisme et sa haine raciale au-delà de ses frontières pour mettre à genoux les peuples noirs d'Afrique.

L'occupation illégale de la Namibie, malgré une désapprobation unanime de la communauté internationale, et sa transformation en base d'attaques et d'agression contre les Etats africains indépendants voisins, continuent à constituer une menace grave à la paix et à la sécurité de cette région. En s'érigeant en force d'agression contre l'Afrique noire, l'Afrique du Sud ne serait-elle pas tentée d'occuper demain une partie du Botswana, de la Zambie, du Zimbabwe ou de tout autre Etat indépendant d'Afrique à partir duquel elle pourrait s'attaquer à d'autres Etats indépendants d'Afrique.

Tout permet de penser que la tentation est grande chez le chantre du régime honni de l'apartheid qui, il y a quelques mois encore, avait imposé un blocus économique au Lesotho pour exercer sur cet Etat enclavé en son sein des pressions politiques.

Toutes ces agressions, les exactions et les désolations qui en résultent et auxquelles sont soumis aujourd'hui les peuples de l'Afrique australe ne seront plus qu'un souvenir demain.

M. Ludunge Kadahi Chiri-Mwami (Zaïre)

Car, quelle que puisse être l'ampleur de la répression que mène aujourd'hui Pretoria contre la population noire d'Afrique du Sud et des agressions perpétrées contre les pays africains indépendants voisins, ces peuples agressés et la communauté internationale ont la ferme volonté de combattre avec détermination le régime criminel de l'apartheid jusqu'à son abolition totale.

L'impunité dont jouit l'Afrique du Sud, malgré des condamnations unanimes régulières par le Conseil de sécurité, contribue au renforcement, au nom du système criminel de l'apartheid, de sa puissance d'Etat terroriste.

Le Conseil de sécurité se réunit au moment précis où se tient à Paris la Conférence des Nations Unies sur les sanctions contre le régime raciste de l'Afrique du Sud. Il devrait adopter des mesures exigeant que l'Afrique du Sud mette immédiatement fin à tous ses actes d'agression contre la République populaire d'Angola. Il devrait exiger que le régime raciste et minoritaire d'Afrique du Sud retire, immédiatement et sans aucune condition, toutes ses forces qui occupent le territoire angolais.

La condamnation seule de ce régime ne suffisant plus, tant il a accumulé atrocités, agressions et actes de barbarie à l'égard du peuple noir sud-africain et de tous les Etats indépendants de la ligne de front, le Conseil de sécurité devrait envisager l'adoption de mesures énergiques obligeant l'Afrique du Sud à renoncer à l'apartheid et aux agressions contre les pays indépendants de la région et à libérer la Namibie. Ces mesures, pour être efficaces, devraient être appuyées par ceux qui ont le pouvoir d'exercer une pression politique économique ou autre sur l'Afrique du Sud. C'est à cette condition seulement que la paix et la sécurité reviendront dans la région.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Zaïre des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-ATASSI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Je tiens à vous remercier, monsieur le Président, et à remercier les autres membres du Conseil de sécurité d'avoir bien voulu donner à ma délégation l'occasion de participer à ce débat sur les actes de terrorisme de Pretoria. Nous sommes certains que vous dirigerez les travaux du Conseil de sécurité avec les talents de diplomate, l'expérience, la sagesse et l'objectivité qui vous caractérisent.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

Permettez-moi, monsieur le Président, d'exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, l'ambassadeur Gbeho, représentant permanent du Ghana, pour la sagesse et l'objectivité avec lesquelles il a dirigé les délibérations du Conseil de sécurité le mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit de nouveau en moins de trois semaines pour examiner les actes terroristes du régime raciste contre les pays voisins. D'autre part, le Conseil se trouve également saisi de façon permanente de la situation en Afrique australe, qui se détériore à la suite des pratiques répressives et colonialistes constantes du régime de Pretoria contre des millions de nos frères africains qui luttent sans cesse contre l'esclavage et la répression et manifestent leur opposition à l'apartheid. Nous avons demandé de participer à ce débat pour pouvoir exprimer l'inquiétude avec laquelle nous suivons la détérioration de la situation en Afrique australe et considérons la politique du régime d'apartheid imposée aux peuples autochtones d'Afrique du Sud australe.

Le mois dernier, le régime de Pretoria s'est livré à trois attaques contre trois pays voisins, le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe. Aujourd'hui, il se livre à de nouveaux actes d'agression contre l'Angola. Ce régime raciste, continuant sa politique de terrorisme d'Etat, a attaqué le 5 juin des navires de commerce cubains et soviétiques non armés. Ces navires étaient en train de décharger leur cargaison dans le port angolais de Namibe.

A la suite de cet acte de piraterie, les navires soviétiques ont été endommagés et le navire cubain a coulé. Les rapports des autorités angolaises indiquent que les actes d'agression auxquels le régime raciste de Pretoria s'est livré contre les installations portuaires d'un pays voisin et contre des navires de commerce appartenant à des pays amis de l'Angola ne constituent qu'un nouveau maillon de la chaîne de crimes perpétrés par le régime raciste. La liste de ces actes de terrorisme qui prouvent le caractère barbare de ce régime et la nécessité de mettre fin à ses actes et à son existence est longue.

Le 23 mai dernier, dans une intervention devant ce même conseil, nous avons lancé un avertissement et déclaré que si le Conseil ne prenait pas des mesures énergiques contre le régime de l'apartheid et n'adoptait pas des sanctions globales au titre du Chapitre VII de la Charte, le régime continuerait à se livrer à des actes d'agressions et de terrorisme d'Etat contre les Etats africains voisins. En

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

fait, si ce régime continue ses agressions, c'est parce que le Conseil de sécurité n'a pas réussi à adopter un projet de résolution présenté par les Etats africains qui condamnait le régime d'apartheid et demandait l'imposition à ce régime de sanctions concrètes. Ce projet de résolution n'a pas été adopté à cause des votes négatifs émis par le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Le régime de Pretoria n'aurait pas pu continuer à appliquer sa politique de répression sans l'encouragement et l'appui de l'impérialisme mondial et notamment des Etats-Unis. Le Gouvernement des Etats-Unis, au mépris de la volonté de la communauté internationale, continue de soutenir, d'encourager, de protéger et de fournir à ce régime différentes formes d'assistance et de coopération.

Cet acte d'agression grave contre l'Angola et contre des navires de commerce constitue une nouvelle menace à la paix et à la sécurité internationales et met également en danger toute la région de l'Afrique australe et le monde entier. L'accueil fait par le Gouvernement des Etats-Unis à Savimbi, ennemi du régime angolais, offre une nouvelle preuve des encouragements que le Gouvernement des Etats-Unis fournit au Gouvernement de Pretoria pour qu'il poursuive et intensifie son agression contre l'Angola.

Savimbi, qui incarne la conspiration menée contre le peuple et le Gouvernement de l'Angola, bénéficie d'un appui divers, et lui et sa bande de renégats n'ont pour but que de déstabiliser l'Angola, pays progressiste qui a adopté une attitude ferme contre l'impérialisme et en faveur de la liberté et du progrès.

Ces derniers actes d'agression contre la République d'Angola coïncident avec le dixième anniversaire du massacre de Soweto, qui est commémoré aujourd'hui même et qui a fait de nombreux morts parmi les citoyens sud-africains, y compris d'innocents écoliers. Le fait que cet acte d'agression coïncide avec l'anniversaire de ce massacre montre bien que le régime raciste est déterminé à poursuivre ses actes génocides contre les peuples africains qui luttent pour leur liberté.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

L'imposition de l'état d'urgence n'est qu'un nouveau pas dans cette direction, car il permettra au régime de massacrer la population, de jeter en prison et de détenir des milliers de citoyens qui luttent pour la liberté.

Le Conseil de sécurité doit condamner et rejeter catégoriquement les manoeuvres et les politiques de Pretoria et de Washington de même que les actes d'agression contre les Etats voisins. Le Conseil de sécurité doit dénoncer les arguments fallacieux avancés par Pretoria pour justifier sa violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats de première ligne. Le Conseil de sécurité doit adopter une attitude énergique : il doit condamner l'Afrique du Sud et refléter le rejet de ces pratiques par la communauté internationale. Le Conseil doit imposer les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte car c'est le seul langage que Pretoria comprendra. Cela vaut aussi pour le régime de la base sioniste à Tel-Aviv, qui pratique la même politique à l'encontre de la population arabe. Les deux régimes sont appuyés et encouragés par Washington.

La République arabe syrienne rend hommage aux victimes de la répression raciste en Afrique du Sud. Elle se déclare solidaire du peuple patriotique et du Gouvernement angolais en ces temps difficiles où leur intégrité territoriale se trouve violée.

Notre gouvernement demande au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et d'adopter les mesures qui s'imposent pour dissuader l'Afrique du Sud et ceux qui la soutiennent. Nous sommes certains que la victoire appartient à ceux qui luttent pour la liberté.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. von SCHIRNDING (Afrique du Sud) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation sud-africaine vous prie d'accepter ses félicitations pour votre accession à la présidence pour le mois en cours.

Le Conseil de sécurité est réuni une fois de plus pour examiner une plainte inopportune de l'Angola contre l'Afrique du Sud. Une fois encore, l'Afrique du Sud est accusée d'intentions agressives contre l'Angola et, une fois encore, il est on

M. von Schirnding (Afrique du Sud)

ne peut plus évident que cette plainte a été présentée dans l'espoir de dissimuler au monde la situation véritable qui règne actuellement en Angola.

L'Afrique du Sud n'a cessé de répéter qu'elle était fidèle à sa politique de coopération et de coexistence pacifique avec tous les pays de notre région, dont l'Angola. Mais parce qu'elle fait partie de la région, l'Afrique du Sud est gravement préoccupée par les événements qui se déroulent dans le sous-continent.

Pour ce qui est de la dernière plainte de l'Angola, les forces de défense sud-africaines ont nié avoir opéré dans le port de Namibe et je tiens à réitérer officiellement ce démenti devant le Conseil.

Toutefois, la situation en Angola est un sujet de vive préoccupation. Les Nations Unies, le Conseil de sécurité en particulier, doivent savoir qu'une guerre civile fait rage dans ce pays et que l'Afrique du Sud ne peut être tenue pour responsable de ce conflit. La communauté internationale doit certainement savoir que depuis 10 ans d'importantes forces expéditionnaires cubaines sont en Angola pour soutenir le Gouvernement de Luanda contre la volonté du peuple. La présence de ces troupes en Angola est contraire à l'Accord Alvor. Le Gouvernement de Luanda ne cesse d'être approvisionné en armes nouvelles et toujours plus perfectionnées par l'Union soviétique. Les livraisons d'armes ne cessent d'augmenter et au cours des deux dernières années seulement, l'Union soviétique a injecté en Angola pour au moins 2 milliards de dollars d'équipements militaires. On a la preuve que les troupes cubaines sont renforcées et que la participation soviétique, par le biais de conseillers stratégiques et autres, est toujours plus grande. Récemment, une nouvelle offensive massive et bien plus importante que celle de la fin de l'année dernière a commencé contre le quartier général de l'UNITA à Jamba.

La tournure que prennent les événements en Angola est extrêmement importante pour l'avenir de l'ensemble du sous-continent. La communauté internationale doit savoir que le Gouvernement sud-africain a respecté de bonne foi l'Accord de Lusaka du 16 février 1984, même si le Gouvernement angolais s'est montré incapable de contenir les incursions de la South West Africa People's Organization (SWAPO) en territoire namibien. Cette attitude de l'Afrique du Sud vise la normalisation de la situation dans cette partie troublée de la région de l'Afrique australe. Soucieux de stabiliser la situation le long de la frontière, nous avons envisagé la création d'un mécanisme commun sud-africain-angolais de maintien de la paix. Mais l'Angola a refusé de coopérer à toute initiative de cet ordre.

M. von Schirnding (Afrique du Sud)

En continuant sur la voie militaire, le MPLA appauvrit peu à peu la terre et son peuple. La lutte en Angola est en dernière analyse une lutte entre ceux qui veulent vivre en paix et qui recherchent le progrès et ceux qui veulent imposer leur volonté et leur idéologie à la majorité contre son gré. L'Afrique du Sud a dit à maintes reprises que c'est au peuple angolais lui-même qu'il appartient de résoudre les problèmes de l'Angola. L'Afrique du Sud n'a cessé de demander le retrait de toutes les forces étrangères d'Angola. Elle estime qu'il ne devrait y avoir aucune ingérence étrangère, quelle qu'elle soit, dans les affaires de l'Angola.

Mais certains ont un but différent s'agissant des pays de l'Afrique du Sud-Ouest. La stratégie de l'Union soviétique en Angola ne fait plus l'ombre d'un doute. L'Union soviétique a besoin d'une Angola soumise pour étendre son influence le long de la côte ouest de l'Afrique, au nord et au sud de l'Angola. Si l'Union soviétique réalise ses objectifs en Angola, aucun pays d'Afrique australe ne sera à l'abri de l'empiètement soviétique. Du reste, les dirigeants des pays immédiatement au sud de l'Angola sont profondément préoccupés par cette menace et il faut s'employer de toute urgence à la repousser.

M. von Schirnding (Afrique du Sud)

Tels sont actuellement les faits en Angola. Il n'en est pas d'autre. Mais le Conseil n'est pas tenu de me croire sur parole. Ne pourrait-il pas décider d'envoyer une mission d'enquête en Angola pour qu'il voie lui-même les faits? Ne doit-il pas, vis-à-vis de lui-même et des pays d'Afrique, se rendre compte d'où viennent réellement les menaces? L'Afrique a souffert pendant trop longtemps de l'impérialisme. Elle n'a pas besoin d'être assujettie, une fois encore, à une nouvelle forme d'impérialisme, qui ne peut qu'entraîner des épreuves, des privations et des destructions encore plus terribles.

Le PRESIDENT : L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. VELAZCO SAN JOSE (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, vous remercier et remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir donné à ma délégation l'occasion de prendre la parole au Conseil.

Je voudrais également vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Votre sagesse, votre longue expérience et votre dévouement sincère à la lutte pour les causes les plus nobles sont connues de tous. Ces qualités alliées aux qualités professionnelles éminentes qui sont les vôtres nous donnent l'assurance que les débats du Conseil seront dirigés de main de maître.

Je voudrais également remercier l'ambassadeur Gbeho pour la façon dynamique dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier; il a ainsi donné la preuve manifeste des qualités éminentes qui sont les siennes dans l'exercice de ces fonctions.

Le Conseil de sécurité se réunit à la demande de l'Angola pour examiner les événements qui se sont produits le 5 juin dans le port angolais de Namibe.

Ce jour-là, un bâtiment sud-africain équipé de missiles a ouvert le feu sur trois réservoirs de carburant, tandis que des hommes-grenouilles posaient des mines sur trois navires de la marine marchande ancrés dans ce port. A la suite de l'explosion de ces mines, le navire cubain Habana, jaugeant 6 000 tonnes, a coulé alors qu'il déchargeait des aliments destinés à la population angolaise dans le cadre des activités de cabotage qu'il effectuait en collaboration avec le Gouvernement de la République populaire de l'Angola.

Des aliments dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) avait fait don aux enfants angolais ont également été perdus à cette occasion.

M. Velazco San José (Cuba)

Ce nouvel acte d'agression des autorités de Pretoria contre l'Angola vient s'ajouter sur la longue liste des actes de terrorisme d'Etat que les racistes sud-africains mènent contre le peuple angolais et contre les pays voisins de première ligne.

A ces actes de sabotage, aux bombardements aveugles contre des populations sans défense, à l'occupation illégale de territoire par les forces armées sud-africaines s'ajoutent les activités entreprises par les bandes mercenaires des bandits de l'UNITA qui ne peuvent opérer en territoire angolais que parce qu'elles disposent de l'appui militaire, politique et logistique des Gouvernements de l'Afrique du Sud et des Etats-Unis qui leur fournissent les moyens de destruction et de mort les plus perfectionnés.

L'agression sud-africaine contre le port de Namibe de même que les raids contre les capitales du Botswana, de la Zambie et du Zimbabwe résultent directement de la politique d'"engagement constructif" qui encourage l'Afrique du Sud et l'assure de l'impunité dans les actes criminels qu'elle lance contre ses voisins.

Si le régime de Pretoria ne se sentait pas appuyé et protégé par ses associés occidentaux et s'il n'était pas sûr de l'appui ouvert ou secret qu'accordent à ses actes ceux qui, entre autres, empêchent le Conseil de sécurité de lui imposer des sanctions en vertu de la Charte, sa conduite internationale ne serait pas aussi insolente et aussi agressive.

Ces actes d'agression contre l'Angola et d'autres Etats d'Afrique, qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales, s'inscrivent dans la politique du régime sud-africain qui, sur son propre territoire, a créé un système ignominieux fondé sur la discrimination raciale et sur l'injustice sociale, qui soumet des millions d'Africains aux formes d'oppression les plus cruelles et empêche la Namibie d'accéder à l'indépendance, au mépris flagrant des résolutions de notre Organisation.

L'Afrique du Sud continue de se moquer de la communauté internationale; elle reste sourde aux appels urgents lancés par diverses instances pour l'élimination du régime honteux de l'apartheid, pour la cessation de ses agressions contre les pays africains voisins et pour l'accession de la Namibie à l'indépendance.

Combien de temps encore les racistes sud-africains pourront-ils agir impunément?

M. Velazco San José (Cuba)

Combien de nouvelles victimes y aura-t-il du fait de l'"engagement constructif" et de l'absence de sanctions?

Cela fait justement 10 ans aujourd'hui qu'a eu lieu l'effroyable massacre d'étudiants noirs à Soweto; en outre, ces dernières années, la communauté internationale a dû constater avec horreur que l'Afrique du Sud, en vertu de sa politique raciste, n'a cessé d'intensifier ses mesures de répression et que le nombre de citoyens africains qui ont sacrifié leur vie en luttant héroïquement contre le régime honteux d'apartheid a considérablement augmenté.

L'Afrique du Sud est aujourd'hui en butte à une crise inévitable à cause de son système de domination. Chaque jour qui passe et chaque nouvelle victime de l'apartheid ne font qu'élargir le fossé qui existe entre les opprimés et les oppresseurs.

En ce jour anniversaire du massacre de Soweto, nous nous souvenons, avec respect et émotion, des milliers d'enfants, de femmes et d'hommes qui ont fait don de leur vie en luttant contre l'apartheid, et nous envoyons un message de solidarité à ceux qui, quotidiennement, font face à la répression et à la mort parce qu'ils refusent simplement de se voir priver, par une minorité raciste, de la jouissance de leurs droits les plus élémentaires.

Nous tenons également à saluer la lutte héroïque que mènent les combattants de l'African National Congress qui, dans des conditions difficiles et adverses, dirigent les combats de leur peuple pour un destin meilleur.

La Conférence internationale sur les sanctions contre le régime sud-africain s'est ouverte aujourd'hui à Paris; des réunions consacrées à la même question ont également eu lieu dans d'autres capitales européennes, où l'on a discuté de l'imposition d'un embargo sur les armes et sur le pétrole au régime raciste, et dans quelques semaines, c'est à Vienne que se déroulera la Conférence internationale pour l'indépendance immédiate de la Namibie.

Dans les diverses instances où elle s'est réunie, la communauté internationale n'a cessé de réclamer l'imposition de sanctions véritables et efficaces au régime de l'apartheid. Voilà pourquoi le Conseil de sécurité doit, pour se montrer à la hauteur de ses responsabilités, condamner ce nouvel acte d'agression contre l'Angola, imposer au régime sud-africain des sanctions en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et montrer ainsi qu'il a entendu les clameurs du peuple noir d'Afrique du Sud.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Il est vraiment symbolique qu'aujourd'hui, au moment de la commémoration du dixième anniversaire des crimes monstrueux commis par le régime d'apartheid contre la population civile pacifique de Soweto, le Conseil de sécurité ait dû se réunir pour examiner le nouvel acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud contre un Etat africain souverain : la République populaire d'Angola. Cet acte traduit la logique effrayante du régime de l'apartheid, qui consiste à conjuguer la répression sanglante contre son propre peuple, dont la grande majorité constitue la population autochtone de l'Afrique du Sud, avec les actes d'agression contre les Etats voisins.

C'est ainsi qu'à l'aube du 5 juin 1986, le régime raciste de Pretoria a perpétré une nouvelle attaque criminelle contre l'Angola. Cette fois, c'est le port angolais de Namibe qui a été la cible de cette attaque terroriste, dont l'objectif était la destruction d'installations portuaires et de réservoirs de carburant d'une usine pétrolière ainsi que des navires de commerce soviétiques et cubains non armés déchargeant dans le port. Selon les déclarations des autorités angolaises, tout indique que cet acte de sabotage est le fait de l'Afrique du Sud raciste, dont le régime a décidé de se lancer dans une action qui risque d'avoir des conséquences dangereuses et de portée considérable.

L'Afrique du Sud s'est ainsi rendue coupable d'un nouvel acte d'agression armée, cette fois contre l'Angola. Cet acte, qui fait suite au raid aérien récemment perpétré par Pretoria contre les capitales du Botswana, de la Zambie et du Zimbabwe, représente une nouvelle escalade des actes d'agression des racistes à l'encontre non seulement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Angola mais également des navires civils de l'Union soviétique et de Cuba.

Des actes de terrorisme international de ce type ne peuvent être tolérés par la communauté internationale. Le Gouvernement soviétique, dans sa déclaration en date du 8 juin 1986, a souligné que

"Ceux qui s'engagent sur la voie du terrorisme et violent les normes du droit international généralement reconnues, dont la liberté de navigation, doivent prendre conscience des conséquences éventuelles de leurs actes."

(S/18142, p. 2)

M. Safronchuk (URSS)

Les actes criminels commis par les racistes de l'Afrique du Sud contre les réservoirs de carburant du port angolais de Namibe et les navires de commerce soviétiques - le Capitaine Chirkov et le Capitaine Vislobokov - et le navire cubain La Havane qui étaient tous non armés viennent s'ajouter aux opérations du même genre effectuées par des groupes de commandos sud-africains en Angola, antérieurement à ces événements.

Cette attaque aérienne a sérieusement endommagé les installations portuaires du port angolais ainsi que les navires soviétiques, et le navire cubain a coulé. C'est par pur hasard qu'aucun membre des équipages de ces navires n'a été victime de l'acte criminel des racistes sud-africains. Profitant de l'obscurité, les saboteurs racistes ont quitté le port de Namibe à bord de bateaux à moteur ultrarapides et pris la fuite en direction de la Namibie.

Ce nouveau crime du régime raciste n'est qu'un nouveau maillon de la chaîne globale des actes d'agression commis par Pretoria à l'encontre des pays africains indépendants. Ces actes d'agression ont tous le même but : intimider les Etats voisins indépendants et soumettre leurs populations à sa volonté, déstabiliser les Etats de première ligne et les contraindre à renoncer à l'appui qu'ils apportent à la juste cause des patriotes sud-africains en lutte contre l'apartheid.

On ne peut manquer de relever le lien intrinsèque existant entre les actes des racistes sud-africains et les actes analogues commis par les protecteurs influents de l'Afrique du Sud. L'action de Pretoria rappelle beaucoup l'acte d'agression perpétré contre la Libye par les forces aériennes des Etats-Unis au mois d'avril dernier, c'est-à-dire il y a exactement deux mois, à la faveur de la nuit et avec la coopération du Royaume-Uni. C'est précisément de cette politique de terrorisme d'Etat pratiquée par le Gouvernement des Etats-Unis dans différentes régions du monde que s'inspire son allié "historique" - Pretoria raciste.

Il est tout à fait évident que le régime raciste a interprété le veto opposé par le Etats-Unis et le Royaume-Uni au projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par les pays africains au sujet de la récente agression de l'Afrique du Sud contre trois Etats de première ligne comme un encouragement direct à sa politique. Les Etats-Unis, qui font beaucoup de battage en faveur de l'élimination du terrorisme international, ont là une bonne occasion de mettre leurs discours en pratique, en contribuant à la répression de la terreur et de la violence pratiquées par l'Afrique du Sud et de mettre un terme à la politique

M. Safronchuk (URSS)

d'agression du régime de Pretoria. Pour cela, il ne faut pas grand-chose. Il suffit de s'abstenir lors du vote d'un projet de résolution relatif à des sanctions contre l'Afrique du Sud. Les crimes incessants des racistes sud-africains sont devenus possibles dans le cadre de la politique d'"engagement constructif" des Etats-Unis et de la politique d'aide appliquée par d'autres alliés occidentaux, et c'est là un défi lancé à l'ensemble du monde civilisé.

Le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, le camarade Ryzhkov, dans le message qu'il a prononcé aujourd'hui à la Conférence mondiale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, a notamment déclaré :

"En refusant d'octroyer l'indépendance à la Namibie - illégalement occupée - et en perpétrant des actes d'agression directe contre l'Angola, le Mozambique et d'autres Etats africains indépendants, le régime d'Afrique du Sud défie le monde entier. Les attaques aériennes perpétrées récemment par la soldatesque sud-africaine contre la Zambie, le Botswana et le Zimbabwe confirment une fois de plus que ce régime représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales."

Comme le souligne le camarade Ryzhkov,

"Ces actes ont également démontré une fois de plus autre chose, à savoir que le Gouvernement des Etats-Unis, en paroles, condamne les actes de l'Afrique du Sud mais qu'en fait il lui offre sa protection, fait obstacle à l'imposition de sanctions internationales efficaces et encourage Pretoria à avoir de plus en plus recours à la force dans le pays et à se lancer dans une escalade de la politique de terrorisme d'Etat.

Il semble que ce système de deux poids deux mesures soit la dernière caractéristique de la politique des Etats-Unis en la matière."

Dans la déclaration du Gouvernement soviétique en date du 8 juin 1986, il est dit que

"L'Union soviétique condamne de la manière la plus catégorique les agissements de l'Afrique du Sud, qui créent une menace pour la paix et la sécurité internationales et exige qu'il y soit immédiatement mis fin. C'est l'Afrique du Sud qui est responsable de l'acte terroriste commis dans le port angolais de Namibe, et de tels agissements ne peuvent demeurer impunis."

(S/18142, p. 2)

M. Safronchuk (URSS)

L'Union soviétique demande au Conseil de sécurité de condamner résolument le régime de Pretoria pour ses actes de piraterie perpétrés dans le port de Namibe et de prendre des mesures décisives pour mettre un terme à la politique criminelle de terreur, de violence et d'agression poursuivie par l'Afrique du Sud contre les pays voisins. L'Union soviétique demande également au Conseil de sécurité de donner effet à la demande de la communauté internationale relative à l'application de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte.

Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis, qui souhaite exercer son droit de réponse.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais : Il est paradoxal et quelque peu surprenant d'entendre la délégation soviétique attaquer un autre pays pour des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme. Cependant, tant que l'Union soviétique se contente de critiquer les violations des droits de l'homme commises en Afrique du Sud, nous ne pensons pas que nous ayons à répondre. Ce pays peut parler pour lui-même. Nous sommes sûrs que l'ironie de cette situation, la pitié qui se moque de la charité, n'a échappé à personne, et par hasard l'Union soviétique est de temps à autre fondée dans ses critiques. Il arrive que l'opportunité et l'opportuniste se rencontrent brièvement.

Mais lorsque l'Union soviétique a l'audace de critiquer les Etats-Unis pour son rôle dans une situation dont le non-respect des droits de l'homme est le coeur, elle va trop loin. Nous ne pouvons rester silencieux face à une telle calomnie et nous ne le resterons pas.

Les Etats-Unis sont composés d'une société multiraciale qui oeuvre pour instaurer la justice raciale à l'intérieur du pays et à l'étranger. Cette tâche n'est pas toujours facile. Notre société, comme toutes les autres, n'est pas parfaite. Mais, fidèles aux idéaux de nos fondateurs, nous croyons dans la valeur ultime de l'homme et, pour reprendre les termes d'Abraham Lincoln, nous cherchons à faire appel au meilleur de nous-mêmes pour atteindre ce but. L'attachement des Etats-Unis aux droits de l'homme fondamentaux se trouve reflété dans notre société, nos lois et notre politique étrangère. La liberté et la justice pour tous demeurent notre objectif, et nous demandons à tous, y compris l'Union soviétique et l'Afrique du Sud, de se joindre à nous dans cette recherche.

Oui, nous croyons, nous aussi, que Nelson Mandela doit être libéré. Sa détention est aussi myope, révélatrice et odieuse que la détention, en exil dans son propre pays, du lauréat du Prix Nobel, Andreï Sakharov. En fait, tous les

M. Okun (Etats-Unis)

prisonniers politiques tant en Afrique du Sud qu'en Union soviétique devraient être remis en liberté, car la route de la justice raciale, en fait de toute justice, passe par la liberté d'expression. Il n'y a pas d'autre moyen de réaliser la justice. Que l'Union soviétique commence par respecter les normes acceptées internationalement en matière de droits de l'homme dans ses propres affaires avant de se permettre d'attaquer la nature même de notre attachement aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales chez nous et à l'étranger.

Oui, nous condamnons, nous aussi, les raids de l'Afrique du Sud perpétrés contre le territoire de ses voisins. Lorsque la politique d'un Etat est mauvaise au point qu'il lui faut attaquer ses voisins pour se sentir en sécurité, les causes fondamentales de la faiblesse sont évidentes.

Nous devons également condamner ce que l'Union soviétique a fait à plusieurs reprises à ses voisins et soi-disant alliés. C'est une saison d'anniversaires, mais il y en a aussi de tragiques à observer. Novembre 1986, par exemple, marque le trentième anniversaire de l'invasion de la Hongrie par l'Union soviétique et la réimposition du joug soviétique. Des invasions similaires ou pires ont eu lieu en Tchécoslovaquie en 1968 et, plus récemment et d'une autre façon, en Pologne et en Afghanistan, pour ne citer que quelques exemples.

Si l'Union soviétique veut commenter sur le triste sort des Etats de première ligne en Afrique, elle ferait mieux, pour ce faire, de cesser d'envahir ses propres voisins et d'en faire par la force des satellites involontaires, en violation des dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies, et en contraste marqué avec ses pieuses paroles sur l'autodétermination.

Sinon, nous rejetons totalement ces larmes de crocodile versées sur le sort d'autrui.

Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union soviétique, qui souhaite exercer son droit de réponse.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : A notre grand regret, le représentant des Etats-Unis essaie de détourner notre attention de la question à l'examen, l'agression de l'Afrique du Sud contre l'Etat africain souverain de l'Angola, en recourant aux inventions habituelles relatives aux prétendues violations des droits de l'homme de l'Union soviétique. Si nous suivions la même voie, nous pourrions passer des heures à parler de véritables violations des droits de l'homme aux Etats-Unis : des millions de sans-abri et de chômeurs, la violente répression exercée contre des minorités, l'extermination des Indiens et la cruelle oppression d'autres minorités.

M. Safronchuk (URSS)

Cependant, nous ne voulons pas nous engager dans la voie que nous encourage à suivre le représentant des Etats-Unis, parce que la question que nous examinons actuellement nous préoccupe : l'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola. Nous sommes inquiets de voir que le régime raciste opprime de manière sanglante la population autochtone du pays et commet des violations des droits de l'homme en masse.

Le représentant des Etats-Unis a affirmé que le sort des prisonniers en Afrique du Sud - et particulièrement celui de Nelson Mandela et d'autres prisonniers - préoccupe son gouvernement. Si le Gouvernement des Etats-Unis se préoccupait véritablement de leur sort, il lui serait facile d'obliger le régime de Pretoria à les remettre en liberté, à mettre fin au régime de l'apartheid et à instaurer un ordre véritablement démocratique dans le pays. Il faut pour atteindre ce but très peu de chose, et le représentant des Etats-Unis peut faire ce très peu de chose ici, en quelques heures, à la prochaine séance, en votant pour une résolution du Conseil de sécurité sur l'adoption de sanctions obligatoires imposées contre Pretoria. Il suffirait au représentant des Etats-Unis de lever la main en faveur de l'imposition de sanctions obligatoires en vertu du Chapitre VII. Le coup porté au régime de Pretoria serait tel qu'il ne pourrait plus résister à la colère de la communauté internationale. Ce n'est pas par des paroles, par la démagogie, par la diffamation dirigée contre d'autres Etats, mais par des actes véritables qu'on peut renforcer sa position contre le régime de l'apartheid. En supportant aveuglément ce régime en faillite, son prétendu allié historique, avec lequel il poursuit une politique d'engagement constructif, le Gouvernement des Etats-Unis ne tient pas compte de la volonté de son propre peuple qui demande la condamnation du régime de l'apartheid et l'application de sanctions obligatoires contre ce régime, en vertu du Chapitre VII de la Charte. Tant que le Gouvernement des Etats-Unis suivra cette politique insensée, tant qu'il recourra à toutes sortes de prétextes pour se soustraire à sa responsabilité en tant que membre du Conseil de sécurité, la position honteuse du Gouvernement des Etats-Unis à l'égard du régime de Pretoria n'enregistrera aucun changement.

Le PRESIDENT : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la liste de la présente séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité, consacrée à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour se tiendra demain, mardi 17 juin 1986, à 11 heures.

La séance est levée à 17 h 20.